



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0781**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Restructuration du collège Jean Philippe Rameau - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 15 et 16 -
Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 3 et 16 , n° 2 pour les lots n° 4, 9, 13 et 15 et
n° 3 pour les lots n° 2, 6, 7, 10 et 11

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

Commission permanente du 7 mars 2016**Décision n° CP-2016-0781**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Restructuration du collège Jean Philippe Rameau - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 15 et 16 - Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 3 et 16 , n° 2 pour les lots n° 4, 9, 13 et 15 et n° 3 pour les lots n° 2, 6, 7, 10 et 11**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 004-CG du 21 janvier 2013, la Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or. Ces marchés répartis en 16 lots représentaient un montant total de 5 980 400,58 € HT soit 7 176 480,70 € TTC.

Dès le début du chantier, en janvier 2014, des modifications de programme demandées par la nouvelle principale du collège arrivée à l'été 2013, ont fait l'objet d'un travail d'adaptations et de modifications étudié par la maîtrise d'oeuvre en accord avec le Conseil général du Rhône.

Les modifications en plan sont :

- pour le bâtiment B : la création, au rez-de-chaussée, d'un espace projet et de 2 espaces de rencontre au sein du hall d'accueil et la création d'une vitrine d'exposition pour l'enseignement en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). L'organisation de la zone administration a également été largement modifiée et cela a impacté son cloisonnement.

- pour le bâtiment C, au rez-de-chaussée : la création d'une banque d'accueil dans le bureau des assistants d'éducation, la création d'un espace passerelle pour l'accueil des élèves en décrochage, la modification des salles d'études 1 et 2 et du foyer. L'ensemble étant adapté au projet éducatif de l'établissement en matière d'autonomie. De plus, le sol en PVC de la circulation principale des couloirs distribuant tous les locaux du rez-de-chaussée et donnant sur la cour extérieure est remplacé par du carrelage mieux adapté à l'usage "hall d'entrée".

- au R+3 : la salle de science physique chimie C31 est aménagée en îlots plutôt qu'avec des paillasse positionnées face au tableau du professeur.

- pour le bâtiment SEGPA : la création d'un local entretien dans l'espace vente distribution magasinage, les modifications du réseau d'évacuation des eaux de l'atelier habitat et la suppression des volets roulants en imposte pour les zones d'activités des ateliers.

Enfin, d'autres ajustements techniques et d'autres régularisations de travaux du marché de base non réalisés nécessitent d'être pris en compte par avenants dans chacun des lots concernés.

Il résulte de ces modifications des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial des marchés, et notamment ceux correspondant aux lot n° 2 : gros-œuvre - lot n° 3 : étanchéité - lot n° 4 : menuiseries extérieures - lot n° 6 : structure métallique - métallerie - lot n° 7 : menuiseries intérieures bois - lot n° 9 : plâtrerie peinture - lot n° 10 : sols souples - lot n° 11 : carrelages faïences - lot n° 13 : électricité courant fort & courant faible - lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD), aménagements extérieurs - lot n° 16 : équipement de cuisine.

Par délibération du Conseil n° 2014-0463 du 15 décembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a donné délégation au Président afin de signer les avenants de transferts relatifs aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, quel que soit l'objet et le montant du contrat transféré, du Département du Rhône à la Métropole.

Des travaux supplémentaires sont donc prévus par le biais d'un avenant pour chacun des lots suivants :

Lot n° 2 : gros-oeuvre

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13066A-00 le 2 novembre 2013 à l'entreprise Paquien pour un montant de 398 800 € HT soit 478 560 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

Bâtiment C :

- la suppression de la provision pour reprise de tableaux,
- la modification des sous-œuvres y compris élargissement de différents accès ascenseur et salles,
- la suppression des pavés de verre, remplacés par une cloison placo et châssis bois,
- le carottage de grande dimension pour le passage des gaines fluides.

SEGPA

- la suppression de la reprise d'enduit sur parois existantes,
- le carottage de grande dimension pour le passage des gaines fluides,
- la modification de la rampe afin de l'adapter aux personnes à mobilité réduite.

EXTÉRIEURS

- la modification des fondations des extérieures (préau et jardinières suivant le plan du bureau d'études "Structure").

BUNGALOWS

- l'immobilisation des bungalows suite aux travaux de désamiantage et la liquidation judiciaire des entreprises,
- la modification des implantations des bungalows.

- Un avenant antérieur n° 1 a été passé pour un montant de 33 696,99 € HT soit 40 436,39 € TTC.

Un avenant antérieur n° 2 pour un montant de 38 277,73 € HT soit 45 933,28 € TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 28 523,45 € HT soit 34 228,14 € TTC porteraient le montant total du marché à 499 298,17 € HT soit 599 157,80 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 25,20 % du montant initial du marché.

Lot n° 3 : étanchéité

Ce marché a été notifié sous le n° 2013-13067A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Dag Etanchéité pour un montant de 32 221,28 € HT soit 38 665,54 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- le déplacement du réseau asservissement désenfumage situé derrière les portes maintenues ouvertes,
- la reprise d'étanchéité autour du potelet structure supportant la centrale de traitement d'air du bâtiment A,
- la réalisation des abergements et garde-corps prévus au marché et non réalisés,
- l'ajout de 2 boîtes à eaux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de - 871 €HT, soit - 1 045,20 €TTC porterait le montant total du marché à 31 350,28 €HT, soit 37 620,34 €TTC. Il s'ensuit une diminution 2,70 % du montant initial du marché.

Lot n° 4 : menuiseries extérieures

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13068A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise CVI pour un montant de 645 932,64 €HT soit 775 119,17 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- la régularisation de l'avenant n° 1 : réalisation de 2 châssis de désenfumage non réalisés sur les 10 initialement prévus dans le bâtiment B,
- la suppression de 3 châssis remplacés par une entrée d'air bâtiment B : mise en place des 3 châssis par l'entreprise SOCAM pour les amenées d'air pour le désenfumage du hall d'accueil, d'où la suppression de 3 châssis dans le lot de l'entreprise CVI,
- le recalage du nombre de baies et volets roulants au lieu d'ouvrants pompiers pour les bâtiments A, B et C,
- la suppression des volets roulants des ateliers SEGPA sauf pour les 2 salles de travail.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 13 782 €HT soit 16 538,40 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de - 4 018 €HT soit - 4 821,60 €TTC porteraient le montant total du marché à 655 696,64 €HT soit 786 835,97 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,51 % du montant initial du marché.

Lot n° 6 : structure métallique - métallerie

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13070A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise SOCAM pour un montant de 506 342,42 €HT soit 607 610,90 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- le changement de prestations des garde-corps : conservation des garde-corps existants avec une simple mise aux normes au lieu du remplacement en totalité,
- la modification du système de désenfumage avec châssis ouvrant à la française dans hall bâtiment B au lieu de trappe dans les ouvrants prévus initialement au CCTP, le désenfumage du hall, était initialement prévu par des portes. Contraint d'être réalisé techniquement, en accord avec le bureau de contrôle, par 3 châssis complètement indépendants des portes et reliés au SSI,
- l'ajout des supports CTA non prévus dans le cahier des charges pour les bâtiments B et C,
- la suppression des grilles et trappes du marché de base non réalisées,
- la mise en place de bancs sous les préaux et la déduction de l'habillage des poteaux non réalisé.

Un avenant antérieur n° 1 a été passé pour un montant de 3 014,65 €HT soit 3 617,58 €TTC.

Un avenant antérieur n° 2 pour un montant de 3 881,26 €HT soit 4 657,51 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de - 3 986,13 €HT soit - 4 783,36 €TTC porteraient le montant total du marché à 509 252,20 €HT soit 611 102,64 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,57 % du montant initial du marché.

Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13071A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Suscillon pour un montant de 493 690,95 €HT soit 592 429,14 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- la modification des châssis fixes pour le nouvel aménagement des locaux rez-de-chaussée du bâtiment C (espace passerelle/bureau - étude/espace passerelle - bureau surveillant- surveillants études/études 2),
- la modification du niveau acoustique des portes (entre les circulations et les classes) sur avis du bureau de contrôle : l'installation de vantaux Soniphone 39-42 DB au lieu de 28 DB prévu initialement,
- la mise en place de portes coupe feu 1 heure au lieu de 1/2h prévues initialement (espace d'attente sécurisé dans la cage d'escalier).

Un avenant antérieur n° 1 a été conclu pour un montant de 11 271,42 €HT soit 13 525,70 €TTC.

Un avenant antérieur n° 2 pour un montant de - 21 799,80 €HT soit - 26 159,76 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 15 753,85 €HT soit 18 904,62 €TTC porteraient le montant total du marché à 498 916,52 €HT soit 598 699,82 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,06 % du montant initial du marché.

Lot n° 9 : plâtrerie-peinture

Ce marché a été notifié sous le numéro 2014-13073A-00 le 19 février 2014 à l'entreprise Aubonnet & Fils pour un montant de 450 067,35 €HT soit 540 080,82 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu des compléments d'isolation coupe-feu :

- la préparation et l'application produit Milky Wall pour mur écritoire de la salle ECLA du bâtiment A,
- l'installation du complément d'isolation coupe-feu dans la salle polyvalente et dans le local Voix Données Images dans la loge : doublage coupe-feu 1 heure, dépose du faux plafond, doublage 1BA18 dans la salle, reprise des trous dans le plafond béton par flocage plâtre, habillage tuyau fonte dans le halle,
- la suppression de travaux de piquage et la réfection de l'enduit plâtre prévus au marché,
- la suppression de travaux de peinture sur cimaises et caissons de volets roulants prévus au marché.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 50 343,68 €HT soit 60 412,42 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de - 8 035,71 €HT, soit - 9 642,85 €TTC porterait le montant total du marché à 492 375,32 €HT, soit 590 850,38 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,40 % du montant initial du marché.

Lot n° 10 : sols souples

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13074A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Aubonnet & Fils pour un montant de 201 157,56 €HT soit 241 389,07 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- la régularisation de travaux non réalisés par l'avenant n° 2 car prévus au marché de base :
- . la suppression du ragréage fibré, remplacé par une sous-couche de Sporisol, dans les bâtiments A et B, la suppression pose sol dans bâtiment B.

Un avenant antérieur n° 1 a été passé pour un montant de 24 057,60 €HT soit 28 869,12 € TTC

Un avenant antérieur n° 2 d'un montant de 17 598,66 €HT soit 21 118,39 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de - 6 476,33 €HT soit - 7 771,60 €TTC porteraient le montant total du marché à 236 337,49 €HT soit 283 604,99 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 17,49 % du montant initial du marché.

Lot n° 11 : carrelage faïences

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13075A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Rhodanienne de Carrelage pour un montant de 259 986,10 €HT soit 311 983,32 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- la régularisation de travaux non réalisés par l'avenant n° 1 car prévus au marché de base : suppression sous couche acoustique et PVC, Carrelage 30 x 30 dans le bâtiment B,
- la suppression du carrelage dans l'espace projet et rencontre du bâtiment B et remplacement du sol PVC et des caissons pour le passage des canalisations,
- la réalisation de mini chapes et le rebouchage dans le local archives pour recevoir les sols souples,
- la suppression du carrelage dans le foyer du bâtiment C et remplacement par du sol PVC et rajout de carrelage dans le halle en remplacement du sol PVC.

Un avenant antérieur n° 1 a été conclu pour un montant de 6 175 €HT soit 7 410 €TTC.

Un avenant antérieur n° 2 pour un montant de - 6 714 €HT soit - 8 056,80 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de - 20 762,24 €HT soit - 24 914,69 €TTC porteraient le montant total du marché à 238 694,86 €HT soit 286 433,83 €TTC. Il s'ensuit une diminution de 8,19 % du montant initial du marché.

Lot n° 13 : électricité courant fort & courant faible

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13077A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Reverchon pour un montant de 787 630 €HT soit 945 156 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- l'ajout d'alimentations et modifications de câblage y compris dans l'armoire électrique des équipements suivants : registres motorisés, interrupteurs étanches lumineux, détecteurs de présence, alimentation vidéo projecteurs, une prise sèche-linge et lave-linge, détecteur volumétrique, haut-parleurs 6W, cumulus bâtiment SEGPA, luminaire local entretien SEGPA,

- la suppression de goulotte des paillasse salle sciences et vie de la terre, de luminaires dans locaux du rez-de-chaussée, d'appareillage dans les paillasse et de prises de courant selon plan des locaux modifiés,

- l'alimentation des volets roulants avec commandes et module de gestion pour dans des secteurs initialement non prévus du bâtiment B : demi-pension, salle polyvalente, atelier rez-de-chaussée,

- la reprise de l'alimentation électrique avec mise en place d'une carte supplémentaire sur la centrale incendie suite au constat de panne de l'extracteur ventilation mécanique contrôlée des sanitaires du bâtiment B.

Un avenant antérieur n° 1 d'un montant de 27 215 €HT, soit 32 658,00 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 pour un montant de 5 030,00 €HT soit 6 036,00 €TTC porterait le montant total du marché à 819 875,00 €HT, soit 983 850,00 euros TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,09 % du montant initial du marché.

Lot n° 15 : voirie réseaux divers (VRD) - aménagements extérieurs

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13079A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Eurovia pour un montant de 125 388,58 €HT soit 150 466,30 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- la modification des clôtures et réseaux,
- la moins-value pour des plantations non réalisées,
- l'ajustement des prestations sur les portails d'entrée rue Rameau (portail coulissant entrée de service).

Un avenant antérieur n° 1 a été conclu pour un montant de 1 389,31 €HT soit 1 667,17 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de - 7 912,35 €HT, soit - 9 494,82 €TTC porterait le montant total du marché à 118 865,54 €HT, soit 142 638,65 €TTC. Il s'ensuit une diminution de 5,20 % du montant initial du marché.

Lot n° 16 : équipement de cuisine

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13080A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise Cuny Professionnel pour un montant de 32 000,00 €HT soit 38 400,00 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- Les déposes et reposes de fourneau de cuisine pour complément d'étanchéité non réalisés sous socle.

Cet avenant d'un montant de 2 000 €HT, soit 2 400 €TTC porterait le montant total du marché à 34 000 €HT, soit 40 800 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,25 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 janvier 2016, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion des avenants des lots n° 2, 9, 10 et 16 (les autres lots n'étant pas soumis au passage en commission).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13066A-00 conclu avec l'entreprise Paquien pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 2 : gros-œuvre. Cet avenant d'un montant de 28 523,45 €HT soit 34 228,14 €TTC porte le montant total du marché à 499 298,17 €HT soit 599 157,80 €TTC.

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13067A-00 conclu avec l'entreprise Dag Etanchéité pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 3 : étanchéité. Cet avenant d'un montant de - 871,00 €HT soit - 1 045,20 €TTC porte le montant total du marché à 31 350,28 €HT soit 37 620,34 €TTC.

c) - l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13068A-00 conclu avec l'entreprise CVI pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 4 : menuiseries extérieures. Cet avenant d'un montant de - 4 018,00 €HT, soit - 4 821,60 €TTC porte le montant total du marché à 655 696,64 €HT, soit 786 835,97 €TTC.

d) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13070A-00 conclu avec l'entreprise Socam pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 6 : structure métallique - métallerie. Cet avenant d'un montant de - 3 986,13 €HT soit - 4 783,36 €TTC porte le montant total du marché à 509 252,20 €HT soit 611 102,64 €TTC.

e) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13071A-00 conclu avec l'entreprise Suscillon pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois. Cet avenant d'un montant de 15 753,85 €HT soit 18 904,62 €TTC porte le montant total du marché à 498 916,52 €HT soit 598 699,82 €TTC.

f) - l'avenant n° 2 au marché n° 2014-13073A-00 conclu avec l'entreprise Aubonnet & Fils pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 9 : plâtrerie peinture. Cet avenant d'un montant de - 8 035,71 €HT, soit - 9 642,85 €TTC porte le montant total du marché à 492 375,32 €HT, soit 590 850,38 €TTC.

g) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13074A-00 conclu avec l'entreprise Aubonnet & Fils pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 10 : sols souples. Cet avenant d'un montant de - 6 476,33 €HT, soit - 7 771,60 €TTC porte le montant total du marché à 236 337,49 €HT, soit 283 604,99 €TTC.

h) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13075A-00 conclu avec l'entreprise Rhodanienne de Carrelage pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 11 : carrelage faïences. Cet avenant d'un montant de - 20 762,24 €HT, soit - 24 914,69 €TTC porte le montant total du marché à 238 694,86 €HT, soit 286 433,83 €TTC.

i) - l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13077A-00 conclu avec l'entreprise Reverchon pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 13 : électricité CF & cf. Cet avenant d'un montant de 5 030,00 €HT, soit 6 036,00 €TTC porte le montant total du marché à 819 875,00 €HT, soit 983 850,00 €TTC.

j) - l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13079A-00 conclu avec l'entreprise Eurovia pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 15 : voirie réseaux divers (VRD) - aménagements extérieurs. Cet avenant d'un montant de - 7 912,35 €HT, soit - 9 494,82 €TTC porte le montant total du marché à 118 865,54 €HT, soit 142 638,65 €TTC.

k) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13080A-00 conclu avec l'entreprise Cuny Professionnel pour la reconstruction du collège Jean Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 16 : équipement de cuisine. Cet avenant d'un montant de 2 000,00 €HT, soit 2 400,00 €TTC porte le montant total du marché à 34 000,00 €HT, soit 40 800,00 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale prélevée sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 2317312 - fonction 221 - opération n° 0P34O3353A, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.